

|                                                                                   |                                          |  |                   |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--|-------------------|----------------|
|  | <b>DECISION DE MONSIEUR<br/>LE MAIRE</b> |  | Numéro de l'acte  | 2023-1018 SGCB |
|                                                                                   |                                          |  | Nature de l'acte  | Décision       |
|                                                                                   |                                          |  | Matière de l'acte | 1.1.           |

**OBJET : Fourniture et pose de 40 caveaux au cimetière des Chartreux - Avenant n° 1 au marché AG n° PP 1/2022**

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le code de la commande publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT,**

- la place supplémentaire disponible après enlèvement de plusieurs arbres,

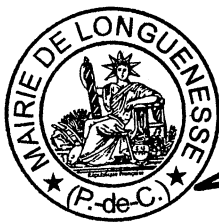
### **DECIDE**

Article unique : de conclure un avenant n° 1 avec la société SBT Columbariums, sise 58 chaussée Brunehaut à Longfossé (62240), afin de porter le nombre de caveaux fournis et posés de 40 à 44 caveaux, et de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment ceux afférents à son exécution (bordereau de prix, bon de commande, etc.).

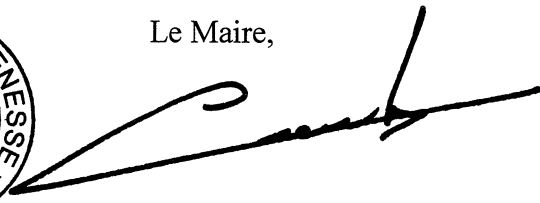
Le montant de l'avenant s'élève à 5 504,00 € HT (soit 6 604,80 € TTC).

Le montant total de ce marché s'élève ainsi désormais à 56 067,20 € HT soit 67 280,64 € TTC.

Fait à Longuenesse, le 7 mars 2023



Le Maire,

  
Christian COUPEZ

Publiée le 08/03/2023